



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2021

L'an deux mil VINGT ET UN, le 28 Janvier à 18 H 00, le conseil municipal de cette Commune, convoqué le 25 Janvier 2021, en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes communale, afin de respecter les distanciations sociales, sous la Présidence de Monsieur Didier VANESSE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Mmes BARDIAUX Elsa, BREMENT Patrick, BARBIEUX Pierre, ANGLADE Mickael, DESTOMBES Daniel, HOT SOUFFLET Brigitte, MELON Franck, ARBONNIER Lucie, OLIVIER Cécile, DUBOIS Jacky, VANESSE Marie-Béatrice, COURDENT Geoffrey, LEVEUGLE Laure

ABSENTS EXCUSES

PROCURATION DE : Mme DEPAGNE Chloé à Mme HOT SOUFFLET Brigitte

Mr le Maire nomme Mme Martel Virginie secrétaire auxiliaire de séance

### ACCUEIL DE LOISIRS 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'accueil de loisirs sans hébergement fonctionne pendant les vacances d'avril et de juillet depuis de nombreuses années.

Cependant, en raison de l'indisponibilité de la directrice de pouvoir assurer 15 jours en Avril 2021, Monsieur le Maire propose, suite au sondage effectué auprès des familles, d'ouvrir un centre durant les vacances de Février si la situation sanitaire le permet.

Il y a donc lieu de régler les détails d'organisation et de recrutement du personnel.

Après délibération, et à l'unanimité, il est décidé ce qui suit :

Fonctionnement des Accueils de Loisirs :

### RECRUTEMENT DE PERSONNEL :

Pour le centre de FEVRIER : du 22 au 26	1 directrice et 4 animateurs
AVRIL : du 26 au 30	1 directeur (trice) et 4 animateurs ou plus, selon les inscriptions.
Juillet : 07 au 30	1 directeur (trice) 8 animateurs diplômés 3 non diplômés

Ces effectifs sont définis provisoirement et seront revus par rapport au nombre d'enfants inscrits.

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs de l'année précédente, après délibération et à l'unanimité, il est décidé de ne pas augmenter ceux-ci.

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>CURGISSIENS semaine</b>	<b>EXTERIEURS semaine</b>
DE 0 € à 499 €	22 €	56 €
DE 500 € à 999 €	24 €	60 €
1 000 € et plus	26 €	64 €

#### TARIFS CANTINE

3.50 € le repas soit 17.50 € la semaine      La garderie reste gratuite : 8 h 30 – 9 h 00  
Et 17 h – 18 h 00

Ces tarifs sont votés à l'unanimité des présents.

#### **CONVENTION D'ADHESION AU CLAP**

Madame Laure LEVEUGLE rappelle l'utilité du Comité Local d'Aide aux Projets. Une aide technique et/ou financière est apportée aux jeunes âgés de 16 à 30 ans afin de développer et réaliser un projet culturel, sportif, humanitaire ou autre.  
Cette adhésion s'élève à 0.15 € par habitant.

Pour cela, une convention doit être signée entre l'Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports et la commune, pour une durée de 3 ans, reconductible une fois.

A l'unanimité des présents, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

#### **RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ANIMATION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de ses différentes démarches concernant une éventuelle mutualisation avec certaines communes pour les activités extra-scolaires, et/ou adhésion à l'APER de Saultain. (Association Pour l'Enfance Rurale)

Tout cela peut avoir un coût non négligeable pour la commune et Monsieur le Maire précise qu'il est plus judicieux de recruter un agent d'animation titulaire du BAFD, sachant que notre directrice d'accueil de loisirs n'est pas disponible pour assurer le centre durant chaque vacance.

De plus, un sondage a été effectué auprès des familles concernant la mise en place des mercredis récréatifs dans un futur proche.

Mr Brément et Mme Leveugle présente la candidature de cette personne.

Le conseil accepte à l'unanimité ce recrutement à temps partiel, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

## **MISE A JOUR DES STATUTS DE VALENCIENNES METROPOLE**

Monsieur le Maire donne des explications concernant la mise en conformité des statuts de Valenciennes Métropole. Les statuts intègrent les compétences :

- GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations issue de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.
- L'eau et l'assainissement issue de la loi N°20156991 du 7/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe)
- La GEPU (Gestion des eaux pluviales issue de la loi n° 2018-702 du 03/08/2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, dite « Ferrand-Fesneau »)
- La gestion du service public communautaire du crématorium de Beuvrages.

A l'unanimité, le conseil décide d'acter la mise en conformité des statuts de valenciennes métropole et autorise monsieur le maire à notifier à la communauté d'agglomération la mise en conformité.

## **AUTORISATION A ENGAGER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire explique qu'en ce début d'année et avant le vote du budget primitif 2021, il est possible d'engager des dépenses à hauteur de 25 % du montant de la section d'investissement 2020, (déduction faite du chapitre 16 - emprunt)

Le montant de cette section s'élevait en 2020 à 533 302 €, moins 36 000 € porté au chapitre 16, soit 497 302 €.

25 % représente donc 124 325.00 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du BP 2021.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A L'ACHAT D'ENVELOPPES, DE PAPIER ET DE PETITES FOURNITURES DE BUREAU**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Valenciennes Métropole a adopté, lors de sa séance communautaire du 11 décembre 2015 le projet de schéma de mutualisation concernant un groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures de bureau. L'accord-cadre relatif à l'acquisition de fournitures de bureau concerne :

- lot 1 : papiers
- lot 2 : enveloppes
- lot 3 : petites fournitures de bureau

Le conseil accepte d'adhérer à cette mutualisation.

### **POINT SUR LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN COURS**

Monsieur Brément fait le rappel des subventions sollicitées dans le cadre des projets de travaux et achats prévus à ce jour en investissement. Il précise que grâce à la subvention du Département du Nord, dans le cadre du plan de relance, le relamping du village sera fait en totalité.

Monsieur le Maire précise que le Département du Nord a déjà procédé au versement de la subvention du produit des amendes de police et que les subventions sollicitées auprès de valenciennes métropole

sont le reliquat du *FSIC* du mandat précédent, soit 160 359 €, les travaux faisant l'objet d'une demande sur ce solde restant, devront être achevés avant décembre 2022.

(*Fonds de Soutien aux Investissements Communaux*)

L'enveloppe du mandat actuel s'élève à 409 000 €.

TRAVAUX	SUBVENTIONS	MONTANTS SOLLICITES
Menuiseries école mairie	Valenciennes métropole	12 859.99 €
Relamping	Valenciennes métropole	17 604.19 €
	Cons. Dpt (plan de relance)	34 989.03 €
	Certif. D'Economie d'Energie	9 000.00 €
Feux tricolores – radars pédag. Et panneau d'informations	Valenciennes métropole	19 962.94 €
	Cons. Dpt (pdts amendes police)	24 825.60 €
	Conseil Dpt ( <i>ADVB</i> )	7 489.20 €
Achat tablettes – kwartz école	Ministère Education Nationale	3 008 €

*ADVB* Aide Départementale aux Villages et Bourgs

### ADRESSES MAILS

Monsieur Brément demande si l'ensemble des conseillers utilisent leur adresse interne, « **curgies.fr** », mais il semble que certains rencontrent encore des dysfonctionnements.

Mr Brément se rapproche de la société afin de résoudre cela.

Mme Olivier signale que les confirmations de réservation cantine et garderie arrivent dans les spams. Nous allons voir avec la sté en charge du site pour régler le problème.

### CCAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à sa rencontre avec Monsieur le Trésorier principal de Valenciennes, il a été informé que le CCAS des petites communes est amené à disparaître pour plusieurs raisons, et que la question avait déjà été évoquée avec le précédent conseil municipal.

Etant donné qu'en trésorerie le personnel partant à la retraite n'est pas remplacé, cela allègera la charge de travail, les communes n'ont plus qu'un seul budget à établir ; moins de mandats et de titres à émettre, les écritures comptables étant parfois lourdes.

Monsieur le Maire envisage donc de créer une commission d'actions sociales en fin d'année mais précise qu'il en discutera avec ses membres lors d'une prochaine réunion. Il indique également que les 5 membres extérieurs au conseil municipal y siègeraient.

### CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES ET FLEURIES

En raison de la situation sanitaire actuelle, il est impossible d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux, et de remettre les récompenses des différents concours. Il est proposé d'attendre le printemps ou de publier les résultats dès maintenant.

Le conseil décide qu'à l'avenir, il n'y aura plus de jour de passage fixe mais une période définie de date à date pendant laquelle le jury appréciera le travail des participants.

#### **Les récompenses sont décidées comme suit :**

Les 3 premiers gagnants : un bon de 50 €, un bouquet de fleurs

Les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> : un bon de 30 €, un bouquet,

Du 6<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> : un bon de 30 €,

Du 11<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> : un bon de 20 €

Du 21<sup>ème</sup> au dernier : un bon de 10 €

## **BULLETIN MUNICIPAL**

Etant donné que certains administrés n'ont pas accès au site de la commune, que les informations de l'Etat Civil n'y apparaissent pas, Monsieur le Maire propose de remettre en place l'édition du bulletin municipal.

Mme Bardiaux indique que le 1<sup>er</sup> bulletin de l'équipe, pourrait être le bilan des élections, la présentation du conseil, le bilan de l'année 2020.

L'assemblée accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

## **MATERIEL SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire informe que le camion commandé fin d'année dernière sera bientôt livré, et informe de la vétusté du matériel roulant, tracteur, tondeuse autoportée, épandeur de sel.

Monsieur le Maire fait part de l'achat pour 1 529.00 € HT d'un épandeur.

Il fait la présentation, avec Mr Brément d'un microtracteur actuellement en démonstration auprès de la Sté PATOUX, avec uniquement 15 h de fonctionnement.

Au vu des avantages techniques que ce matériel d'occasion apportera et du geste commercial de la société, le conseil accepte à l'unanimité de procéder à cet investissement pour la somme de 18 410 € H.T.

La parole est donnée aux membres du conseil

Monsieur Anglade émet le souhait d'organiser une réunion des commerçants afin d'échanger sur les activités de chacun, cela en plus des informations diffusées sur le site.

Ce projet sera étudié lorsque la situation sanitaire le permettra.

Monsieur Courdent expose le problème de raccordement à la fibre Rue de 11 Novembre.

Monsieur Brément explique que toutes les habitations devraient être raccordable fin 2021, mais il existe encore des cas particuliers où des travaux supplémentaires seront obligatoires, plus précisément lorsque certains poteaux sont défectueux, comme c'est le cas rue du 11 novembre.

Monsieur Destombes interroge sur la date d'une prochaine réunion de CCAS, Monsieur le Maire indique qu'il y en aura une prochainement, la date n'est pas encore fixée.

Sans autre question, Monsieur le Maire clos la séance.